



Mon employeur ne donne plus aucun signe de vie

Par **Tergie 974**, le **19/03/2011** à **07:51**

Voilà mon problème, le mois dernier j'étais au assédict, le 1er mars 2011 j'ai signé un contrat à durée déterminée de 3 mois avec une sarl, j'ai travaillé normalement jusqu'a le 13 mars 2011, ensuite je n'ai plus eu aucune contact avec mon employeur que se soit face à face ou par téléphone, elle ne répond plus au téléphone. Elle a 3 numéros et ne répond sur aucun de ces numéros.

Je voudrais avoir des renseignements au sujet des assedics est ce que je peux encore prétendre à mes indemnités et quels démarchse je dois entreprendre pour pouvoir être payé les 13 jours que j'ai travaillé.

Par **P.M.**, le **19/03/2011** à **10:32**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous travaillez dans les locaux de l'entreprise et s'il sont depuis fermés...
Il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé pour obtenir une ordonnance suite au non paiement des salaires que vous pourrez présenter à Pôle Emploi si vous avez déclaré cette reprise d'activité...

Par **miyako**, le **19/03/2011** à **11:49**

bonjour.

J'ajoute également aller au greffe du Tribunal de commerce demander un extrait KBIS cela vous permettra de voir l'état des finances de l'entreprise.

En cas de non paiement de salaire .vous demandez également la RESILIATION JUDICIAIRE de votre CDD aux torts de l'employeur POUR FAUTE GRAVE ET LE PAYEMENT DE TOUS LES SALAIRES JUSQU'A LA FIN DE VOTRE CDD.

amicalement vôtre

suji KENZO